



VISITE Medecin du travail

Par **gil81**, le **03/02/2014 à 10:02**

Bonjour,
Étant en arrêt maladie depuis le 25/06/2013, (Séquelle d'opération subie en 2011, donc reprise du travail en octobre 2011 et arrêt en juin 2014 moelle épinière atteinte, puis sclérose de la moelle)
j'ai reçu un dossier de demande d'invalidité (à la demande de mon médecin généraliste) que j'ai rempli et déposé à la SS.
J'ai été convoqué le 30/01/2014 à la SS pour voir le médecin conseil qui après consultation était dubitatif et me demande d'aller voir le médecin de la médecine du travail pour qu'il lui donne son avis.
Ce jour même, je reçois la notification d'accord de l'Article L.324.1 (pour l'ALD).
Ma question est : Suis-je obligé d'aller voir le médecin du travail ? Cela ne va pas compter pour une visite de pré reprise ?
Car mon problème est que pour avoir une éventuelle aide en prévoyance, je cotise à la (CARCEPT), et il me faudrait encore une année de cotisation pour en bénéficier, donc si je resterai encore une année en arrêt maladie, ça serait bien. (ça me ferait 15 ans chez cet employeur).
Au lieu de déclencher le licenciement etc...
D'où la peur d'aller voir la médecine du travail.
Si vous pouvez m'aider, merci cordialement.

Par **emmanuel35**, le **27/10/2014 à 08:17**

Mon employeur peut-il me faire faire une visite médicale un jour de repos ?

Par **fabsiap**, le **25/01/2015 à 16:55**

Bonjour,
Étant en invalidité cat.2 depuis 06/2010, je viens de recevoir (la première depuis) une convocation à la médecine du travail, or il est écrit de pas envoyé à cette visite un

employé en arrêt maladie , peut-il s'agir d'une erreur?rnMerci d'avance.

Par **moisse**, le **25/01/2015** à **17:02**

Bonjour,rn[citation] or il est écrit de pas envoyé à cette visite un employé en arrêt maladie
[/citation]rnC'est écrit où ?rnIl faudrait savoir qui vous convoque auprès du médecin du travail
et organise cette visite.rnCertainement l'employeur, mais j'avoue que si tel est le cas, je n'en
devine pas le but.

Par **fabsiap**, le **25/01/2015** à **17:37**

re bonjour non c'est la médecine du travail qui l'a envoyée à mon employeur , et me l'a
transmise C'est écrit sur la convocation .rnCordialement.rnEdit: motif : **visite périodique** sur la
convocation de rnla médecine.

Par **moisse**, le **26/01/2015** à **10:15**

Bonjour,rnIl s'agit donc de la visite systématique, et ce médecin du travail paraît bien organisé
pour établir le planning de visite en se substituant à l'employeur lequel oublie souvent de s'en
occuper sérieusement.rnVous prévenez ce médecin de votre absence pour arrêt maladie,
sinon il va facturer votre absence et vous re-convoquer sans fin.

Par **fabsiap**, le **26/01/2015** à **14:24**

Merci moisse , je vous tiens au courant.rnCDT

Par **fabsiap**, le **29/01/2015** à **21:30**

Bonsoir voici le mail que j'ai envoyé à la médecine du travail:rnDocteur , je viens vers vous au
sujet de ma "visite périodique" , que je ne saisis pas , sachant que je suis en maladie depuis
mi 2007 et en invalidité depuis 06/2010 et que d'autre part je n'ai aucune nouvelle de mon
employeur , ni un de ses responsables depuis tout ce temps et qui ne se sont jamais souciés
de ma santé. Je vous précise que mon traitement ne me permet pas de conduire un véhicule
automobile.rnrnCordialementrnrnEt voici leur réponse : rnrnBonjour Monsieur,rnrn rnrnJ'ai
bien reçu votre mail et je vous en remercie.rnrnDans la mesure où vous êtes en longue
maladie, ne tenez pas compte du RDV.rncordialementrnrnJe n'ai jamais parlé de longue
maladie...enfin après de longues recherches , il n'y a que moi qui puisse éventuellement
demander une visite de reprise etc...mais vu mon salaire que je ne dévoilerai pas (cadre) il
peuvent m'affecter à un autre poste mais pour le même salaire et sans accord des 2 parties ,

eux et moi , ils peuvent me licencier , mais un ami comptable a fait le calcul ...je vous laisse deviner le montant(20 ans d'ancienneté)des indemnités. En fait il s'agissait simplement d'une erreur car la médecine du travail ne savait même pas que je suis absent depuis bientôt 8 ans.
rnEn tous cas merci pour votre aide et soutien car j'ai passé 3 jours d'enfer à gamberger.
rnCordialement.
rnLongue vie au forum!

Par **fabsiap**, le **29/01/2015** à **21:46**

Je tiens à préciser que je ne cherche pas à profiter du "système" et que je n'aspire qu'a retrouver mon emploi dans des conditions , sans harcèlement moral (par exemple coups de fils en RTT) de ma hiérarchie et faire mon job simplement.
rnCdt